FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 15/04/2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du jeudi 19 novembre 2020

(Approuvé au Conseil de Faculté du 15/04/21)

Membres présents :

Mesdames : Elise RALSER, Ketty GRONDIN, Audrey BECQUART, Aldine VARON

Messieurs : Yves ROCHOUX, Yves CROISSANT, Faneva RAKONTONDRAHASO, Anthony CARPAYE

Membres présents en visioconférence :

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Romain LOIR, Ezékias DEBESE

Membres représentés :

Madame : Sabine GARABEDIAN

Messieurs : Christophe DEPOORTERE

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE

Messieurs : Jean-Marc RIZZO

Assistent à la séance en visioconférence :

Madame : Hélène PONGERARD-PAYET

Mme Vitte fait un point sur le nombre de membres présents ou représentés. En effet dans le cadre du point 3 du présent conseil de faculté (modification des statuts de la Faculté de Droit et d'Economie), il est nécessaire qu'au moins 2/3 des membres élus soient présents ou représentés (soit 12 membres sur les 16 que compte le conseil). Après avoir fait le décompte, 13 membres sont présents ou représentés.

1 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 27/10/2020

M. Le doyen présente le procès-verbal du conseil de faculté du 27 octobre 2020.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

M. Le Doyen fait un point sur divers dossiers en cours.

Campagne Emplois au fil de l'eau :

Pour mémoire un poste de MCF en section 05 était publié. Le comité s'est bien déroulé. Un candidat local a été classé en première position. Cela devait être entériné par le Conseil Académique Restreint de mardi 17 novembre. Cependant du fait de manifestations au niveau national relayées en local, le quorum n'a pas été atteint. Le CacR est reporté à la semaine prochaine.

D'autre part deux postes de PR en 46.3 étaient également publiés au fil de l'eau : ont été classés en première position M. Romain LOIR et Mme Anne-Françoise ZATTARA-GROS. Le Cac restreint aux professeurs

de mardi 17 novembre a pu se tenir et les deux recrutements ont été entérinés. Toutefois les CNU ne se réunissant pas, pour protester contre le texte de loi concernant la réforme de recrutement des Enseignants-chercheurs, la qualification de Mme ZATTARA-GROS par le CNU est en attente. Cela ne concerne pas M. Romain LOIR qui a d'ores et déjà été qualifié.

Point budget :

Nous avons obtenu en 2020 des moyens ORE, notamment 4 postes de contractuels pour encadrer les étudiants. Par ailleurs nous avons également obtenu des fonds pour réhabiliter la salle DEA 2. Il s'agit de travaux d'agrandissement et de réfection des sols. Sont également prévus du mobilier neuf et 10 ordinateurs. Cette salle servira pour les enseignements et pour accueillir les étudiants de L1 en parcours adapté.

Les reliquats de crédit serviront à réaménager le centre de documentation du CEMOI. Cette salle est actuellement peu utilisée. Nous allons donc la scinder en deux, d'un côté une salle de réunion/documentation et de l'autre des bureaux pour nos doctorants.

Pour terminer sur le point budget, nous procédons à l'acquisition de 116 postes informatiques co-financés par la DFC (40 postes), la DSI (20 postes) UFRDE (32 postes dont ceux de la salle DEA évoqués ci-dessus) et les fonds du Master MBFA (34 postes).

Cela va permettre de mettre à niveau les 5 salles informatiques (0, 1, 2, 3 et 4), la salle web en libre accès et la salle DEA2.

Si les matériels seront bien réceptionnés au titre de l'exercice budgétaire 2020, ils seront déployés dans le temps par la DSI en fonction de la disponibilité des techniciens. A ce sujet, le remplacement de M. Jean NG-THUNE est lancé en lien avec la DSI et M. Thierry BRUGNON, assesseur au Numérique.

Point pédagogique :

M. Le Doyen fait part d'un problème effectif concernant les surveillances en 1ère année avec l'explosion des effectifs et la distanciation obligatoire : les examens se déroulent parfois sur 4 amphithéâtres.

Jusqu'à aujourd'hui la grande majorité des EC/E étaient aidés par leurs collègues pour réaliser les surveillances. Mais avec le nombre de surveillants nécessaires qui augmente, nous cherchons des fonds pour financer le recrutement de surveillants, uniquement en 1ère année, pour le second semestre de l'année 2020-2021.

Par ailleurs, il se peut qu'il y ait des blocages de notes cette année : le sénat et l'assemblée nationale ont voté de profondes modifications quant aux modalités de validation des recrutements des Enseignants-Chercheurs. Cela pose problème et les Enseignants-Chercheurs en national comme en local évoquent la possibilité de bloquer les notes des étudiants.

Un membre précise que cette qualification nationale représente la garantie de la qualité des enseignants-chercheurs recrutés sur le plan national. Maintenir cette qualification assure donc des recrutements de qualité sur tout le territoire, y compris à la Réunion.

Un autre membre précise qu'il a été décidé ce matin en réunion de demander aux candidats aux élections de l'université de la Réunion de s'engager à maintenir le souhait de recourir à cette qualification, ce qui peut encore être possible pour les sections 01 à 05. Dans ce cas, il n'y aurait pas de blocage des notes.

3 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FDE

M. Le doyen indique qu'il est très rare de modifier les statuts. Aujourd'hui deux points de modification sont soumis au vote des membres du conseil.

Tout d'abord, le Doyen souhaite étendre le nombre de vice-doyens à trois. Ce qui actuellement au regard des statuts n'est pas possible. La modification est donc d'indiquer que le doyen est assisté **d'au moins 2 vice-doyens.**

La seconde concerne la délibération n°2017-90 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017 demandant à ce que les centres de recherche soient rattachés à une composante. Il s'agit chez nous du CRJ (Centre de Recherche Juridique) et du CEMOI (Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien).

Le rattachement concernant spécifiquement le CEMOI ne concernera que les économistes (section 05), la section 06 étant rattachée à l'IAE.

Cette modification est très formelle, notamment pour les campagnes emplois, puisqu'historiquement à l'UFR DE il existe un vote au niveaux des laboratoires et des départements en amont du conseil de faculté.

Le doyen demande s'il y a des questions relatives à ces modifications.

A défaut de remarques, les modifications sont soumises au vote et validées à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés.

4- ELECTION DES VICE-DOYENS

Les statuts étant modifiés nous pouvons procéder à l'élection des vice-doyens (qui sera valable, sous réserve de la validation du PV de ce conseil lors du prochain conseil de faculté, comme le souligne justement l'un des membres du conseil).

Le doyen indique qu'il a souhaité travaillé avec la même équipe, Faneva RAKOTONDRAHASO et François HERMET. A ces vice-doyens s'ajoute un nouveau vice-doyen en charge du numérique.

M. BRUGNON est invité pour présenter son vice-décanat. Il remercie le doyen pour cette proposition et pour sa confiance. Concrètement ce sera un travail collaboratif avec l'équipe décanale et aussi avec l'ensemble des personnels et étudiants. Le maximum sera fait pour mettre en place des outils numériques et accompagner les étudiants. Un comité du numérique sera créé où tous les délégués étudiants seront conviés.

Plusieurs projets seront proposés au niveau pédagogique et au niveau de la recherche puisque les laboratoires sont maintenant associés aux composantes.

M. Le doyen précise que M. BRUGNON travaille depuis de nombreuses années pour la faculté et que cette élection en qualité de vice-doyen est également une reconnaissance de tout le travail accompli. Il rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que lors des examens covid de juin et juillet dernier, M. Thierry BRUGNON a été particulièrement présent et sollicité. Ayant donné son numéro de téléphone personnel, il a traité des centaines d'appels des étudiants pour les aider dans la réalisation de leurs examens.

Après le départ de M. BRUGNON nous procédons au vote pour l'élection du vice-doyen en charge du numérique :

13 votants, 10 en présentiel et 3 à distance.

Après dépouillement, 13 voix pour.

M. Thierry BRUGNON est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nous procédons ensuite au vote pour l'élection du vice-doyen en charge de la filière Droit.

13 votants, 10 en présentiel et 3 à distance.

Après dépouillement, 13 voix pour.

M. RAKOTONDRAHASO est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nous procédons enfin au vote pour l'élection du vice-doyen en charge des filières Economie et AES.

13 votants, 10 en présentiel et 3 à distance.

Après dépouillement, 13 voix pour.

M. HERMET est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Doyen remercie les membres pour ce vote de confiance.

5 - JURYS D'EXAMENS 2020-2021

M. Le Doyen présente brièvement les jurys.

Mme PONGERARD demande à ce que le nom de Cathy POMART soit supprimé de la liste des membres de jury de la LAP car elle n'intervient pas cette année.

M. Le Doyen soumet les jurys au vote des membres après modification du jury de la LAP. Les jurys sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - MCC DU AMBITION

En l'absence de M. DESCHAMPS, responsable pédagogique du DU Ambition, Mme VITTE indique que ces modalités ne changent pas par rapport à l'année dernière. Elles sont présentées tardivement du fait de la charge importante de travail de M. DESCHAMPS, qui cumule ses fonctions d'enseignant-chercheur, co-directeur de département et responsable pédagogique. Toutefois, cela n'impacte pas le calendrier, le DU étant un diplôme local non semestrialisé dans les faits.

Les modalités sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme VITTE demande à ce que le point 8 soit étudié avant le point 7, ce dernier étant une conséquence de l'avenant qui doit être entériné par les membres.

Demande votée par tous les membres.

8 – AVENANT CONVENTION IJLS

Mme VITTE présente l'avenant à la convention de partenariat entre l'IJLS et l'Université de la Réunion. Il s'agit de basculer les inscriptions administratives des étudiants de la DEPF vers la DFTLV, les publics concernés étant maintenant des professionnels. De ce fait, l'avenant n°1 qui évoquait l'obligation de s'acquitter de la CVEC, est remplacé par l'avenant n°2 qui inclut des frais d'inscription DFTLV à hauteur de 100 euros en lieu et place de la CVEC.

Aucune remarque ou question particulière n'étant soulevée, l'avenant est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- MODIFICATION TARIFS 2020-2021

Mme VITTE présente les tarifs, avec l'ajout de ces frais d'inscription du DU Droit civil mauricien à hauteur de 100 euros.

La grille tarifaire est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse étant posée, la séance est levée à 11h35.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO